

Éducation et Apprentissage de la petite enfance Manitoba

BULLETIN D'INFORMATION

Automne 2026



À l'intérieur :

Annonces du
Ministère



Mises à jour concernant
l'apprentissage et
la garde de
la petite enfance



Mise à jour sur
l'enseignement de
la maternelle à la
12^e année



Activités à
venir et
rappels



Message de la sous-ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba

Alors que nous accueillons l'automne et amorçons une nouvelle année scolaire, je tiens à adresser mes sincères remerciements à toutes les personnes qui travaillent dans les secteurs de l'éducation et de l'apprentissage et la garde de la petite enfance au Manitoba. À l'échelle de la province, les éducateurs, les responsables des écoles et des systèmes, les professionnels de la petite enfance et les partenaires communautaires se consacrent à la création d'environnements d'apprentissage accueillants, inclusifs et bienveillants pour les enfants et les élèves. Votre engagement continu contribue à faire en sorte que les enfants et les élèves se sentent valorisés, respectés, en sécurité et soutenus dans la réalisation de leur plein potentiel.

Ce numéro du bulletin met en avant les travaux importants en cours dans les deux secteurs, celui de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance et celui de la maternelle à la 12^e année. Dans le premier secteur, les actualités concernent notamment un nouveau financement fédéral destiné à soutenir l'apprentissage et la garde de la petite enfance, le programme de remboursement des frais de scolarité en éducation de la petite enfance ainsi que l'ouverture de trois nouvelles garderies et l'ajout de nouvelles places dans 88 établissements pour les familles de tout le Manitoba. Ces initiatives s'inscrivent dans le prolongement de nos efforts continus pour renforcer l'accès à des services de garde de haute qualité et abordables, et pour soutenir une main-d'œuvre qualifiée dans le domaine de l'éducation de la petite enfance.

Concernant le secteur de la maternelle à la 12^e année, vous trouverez de l'information sur l'adoption du projet de loi 38, la Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques et la Loi sur l'association des commissions scolaires du Manitoba, le lancement d'une nouvelle version du *Formulaire de déclaration d'identité autochtone*, ainsi que la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes d'études. Le présent numéro met aussi de l'avant une nouvelle page Web destinée aux responsables de l'immersion française, qui fournit des ressources et de l'information pour soutenir les dirigeants scolaires des milieux d'apprentissage de la langue française.

La récente Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, qui a eu lieu le 30 septembre, nous a donné l'occasion de réfléchir à l'histoire et aux séquelles persistantes des pensionnats, ainsi que de rendre hommage aux expériences, à la force et à la résilience des survivants des pensionnats, de leurs familles et de leurs communautés. Elle nous a rappelé le rôle important que joue l'éducation dans la promotion de la réconciliation et la création de milieux d'apprentissage où les histoires, les cultures, les langues et les perspectives autochtones sont respectées et valorisées.

Alors que nous entamons la nouvelle année scolaire et que nous anticipons vers les mois à venir, je tiens à exprimer ma gratitude pour le leadership, la collaboration et l'engagement constatés partout dans nos secteurs. Ensemble, nous continuons de bâtir des milieux d'apprentissage et de garde de la petite enfance où chaque enfant et chaque élève se sent pris en compte, intégré, respecté, épanoui et en sécurité.

Mona Pandey
Sous-ministre
Ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance

Manitoba



Journée nationale de la vérité et de la réconciliation : rendre hommage aux survivants et faire avancer la réconciliation

Le 30 septembre, les Manitobains ont observé la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, qui est l'occasion de reconnaître l'histoire tragique et les séquelles persistantes des pensionnats, d'honorer les survivants et de se rappeler les enfants qui ne sont jamais rentrés chez eux.

Lancée sous le nom de « Journée du chandail orange » en 2013 à l'initiative d'un mouvement citoyen à Williams Lake, en Colombie-Britannique, cette journée est devenue une occasion importante pour les gens partout au Canada d'en apprendre sur les séquelles des pensionnats et de favoriser la guérison et la réconciliation. En 2021, le gouvernement fédéral a officiellement reconnu le 30 septembre comme la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

Cette année, le thème de la Semaine de la réconciliation du Centre national pour la vérité et la réconciliation, « [La vérité à l'œuvre](#) », a encouragé les Canadiens à approfondir leur compréhension de la vérité et de la réconciliation et à poser des gestes concrets dans leurs communautés, leurs milieux de travail et leurs écoles.

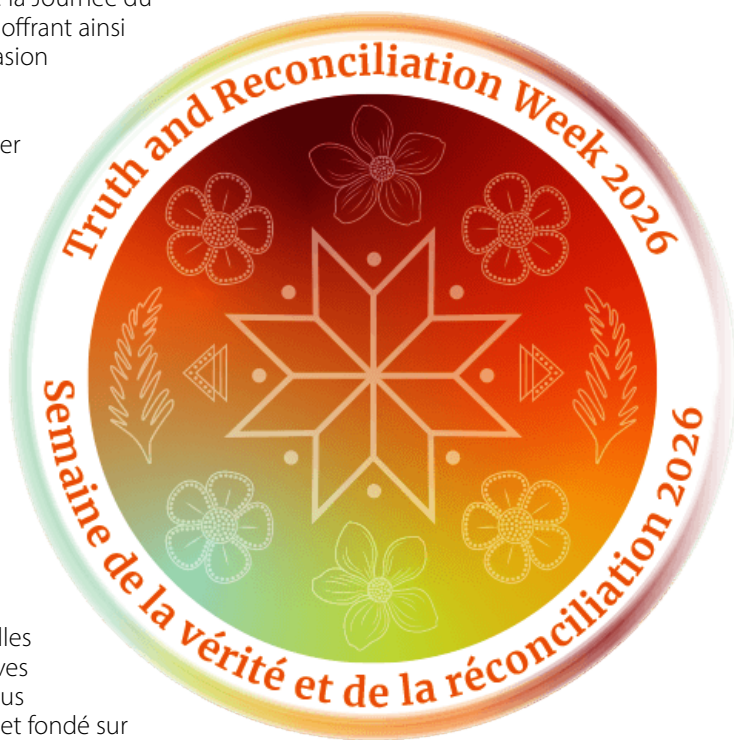
Partout au Manitoba, les collectivités et les organisations ont souligné cette journée dans le cadre d'événements éducatifs et commémoratifs. La Southern Chiefs' Organization a tenu sa [6^e édition annuelle de la Journée du chandail orange, avec une marche de guérison et un pow-wow](#) (en anglais seulement), réunissant les gens afin de rendre hommage aux expériences des survivants des pensionnats et de leurs familles, tout en favorisant l'apprentissage continu, la guérison et le dialogue.

En décembre 2023, le Manitoba a fait de la Journée du chandail orange un jour férié provincial, offrant ainsi à toute la population manitobaine l'occasion de réfléchir aux séquelles persistantes des pensionnats et au traumatisme intergénérationnel qui continue d'affecter les familles et les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Le gouvernement du Manitoba soutient également les activités de commémoration organisées par les communautés grâce au Fonds de la Journée du chandail orange, aidant ainsi celles-ci à créer des occasions de réflexion, d'apprentissage, de guérison et de recueillement.

Bien que le 30 septembre soit passé, le travail de réconciliation se poursuit tout au long de l'année. En apprenant la vérité sur les pensionnats, en rendant hommage aux survivants et à leurs familles et en soutenant les voix et les perspectives autochtones, nous pouvons toutes et tous contribuer à bâtir un avenir plus inclusif et fondé sur la réconciliation.

Chaque enfant compte.





Annonces du Ministère

Pratiques de base : mises à jour des procédures d'assainissement et de désinfection

Les mesures de prévention et de contrôle des infections sont importantes pour empêcher la transmission des infections dans les établissements de garde d'enfants et les écoles. Le document [Pratiques de base : Guide pour la création d'un environnement sain et la prévention des infections dans les établissements de garde d'enfants et les écoles](#) présente les mesures fondamentales de prévention et de contrôle des infections dans ces milieux.

Dans le cadre d'un processus continu de révision et d'amélioration, l'[annexe E : Nettoyage, assainissement et désinfection du matériel et de l'environnement](#) a été mise à jour afin de fournir des détails sur l'utilisation de désinfectants de haut niveau pour la désinfection des surfaces environnementales. Certains germes nécessitent un produit chimique différent, une concentration plus élevée ou un temps de contact humide plus long pour être réduits à un niveau acceptable. Les établissements de garde d'enfants et les écoles recevront des instructions d'un professionnel de la santé publique lorsque la situation exigera l'utilisation d'un désinfectant de haut niveau.

Des mises à jour ont été apportées aux ressources suivantes :

- [Annexe E : Nettoyage, assainissement et désinfection du matériel et de l'environnement](#)
- Affiches sur la prévention et le contrôle des infections : [Lavage, nettoyage et désinfection avec une solution d'eau de Javel](#)
- Affiches sur la prévention et le contrôle des infections : [Calendrier de nettoyage, d'assainissement et de désinfection](#)



Les établissements devraient surveiller l'apparition de symptômes de maladie chez les enfants (diarrhée, vomissements, toux, fièvre, éruption cutanée ou tout autre ensemble de symptômes inhabituels). Lorsque l'une des circonstances suivantes se présente, les établissements sont invités à communiquer avec leur [bureau de la santé publique](#) pour obtenir des conseils et des instructions :

- des signes de l'apparition d'une épidémie sont remarqués au sein de l'établissement (p. ex., un taux d'absentéisme plus élevé que prévu en raison de symptômes ou de maladies similaires);
- il y a des raisons de penser qu'une personne fréquentant l'établissement a été exposée à une maladie transmissible à déclaration obligatoire, selon la définition de [la Loi sur la santé publique](#), ou qu'elle en est atteinte;
- des membres du personnel ou des parents font part de leurs inquiétudes concernant une augmentation des infections.

Pour en savoir plus sur la surveillance, les politiques en cas de maladie et les cas dans lesquels il convient de communiquer avec les autorités de santé publique, veuillez consulter [l'annexe L : Orientations supplémentaires pour les établissements de garde d'enfants](#).



Annnonce d'un nouveau financement fédéral

En juin 2026, le gouvernement fédéral a annoncé un financement supplémentaire de 5,4 milliards de dollars sur deux ans (à compter de 2026-2027) afin d'aider les provinces et les territoires à maintenir des frais de garde stables et abordables pour les familles, tout en respectant les engagements existants. Ce financement répond directement aux préoccupations des provinces et des territoires concernant la viabilité à long terme et représente une augmentation de plus de 30 % sur cette période de deux ans. Il s'ajoute aux 58 milliards de dollars déjà engagés dans le cadre des accords actuels sur l'apprentissage et la garde de la petite enfance et de leurs prolongations.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux restent déterminés à collaborer pour faire progresser le système pancanadien d'apprentissage et de garde de la petite enfance dans le contexte des réalités économiques actuelles. L'objectif commun est de veiller à ce que les familles de tout le pays continuent d'avoir accès, à long terme, à des programmes d'apprentissage et de garde de la petite enfance abordables, de grande qualité et inclusifs. Les provinces et les territoires continueront de jouer un rôle central dans la fixation des frais de garde et dans l'organisation de la prestation des services de leur compétence.

Pour en savoir plus à ce sujet, consultez le communiqué intitulé [La ministre de l'Emploi et des Familles annonce un nouveau financement pour assurer des services abordables d'apprentissage et de garde des jeunes enfants au Canada.](#)





Ouverture de trois nouvelles garderies et création de nouvelles places dans 88 établissements pour offrir davantage de services de garde d'enfants aux Manitobains

Les familles manitobaines bénéficient d'investissements soutenus dans les services de garde autorisés. En effet, les gouvernements du Canada et du Manitoba ont annoncé la création de 1 075 nouvelles places de garderie en fin 2025 et en 2026. Par ailleurs, plus de 7 100 nouvelles places en garderie à bâtir pour les enfants âgés de 0 à 12 ans sont actuellement à différents stades de développement.



Parmi les investissements récents figure le financement d'immobilisations pour trois garderies nouvelles ou agrandies à Winnipeg, ainsi que des aides au démarrage et à l'exploitation destinées à soutenir l'agrandissement de 88 autres établissements. Parmi les projets achevés, le Medicine Children's Lodge de Ka Ni Kanichihk a ajouté 32 nouvelles places sur son site de Winnipeg, ce qui aidera les familles à accéder à l'éducation, à la formation professionnelle, à des services de soutien familial et à des programmes de mentorat.

D'autres projets d'agrandissement sont prévus dans les zones rurales du Manitoba. Le Cartwright and District Early Learning Centre ajoutera 16 places, tandis que le North Norfolk Childcare Centre à Austin gagnera 36 places.

À l'avenir, un nouveau centre de garde d'enfants est prévu dans le cadre du projet d'aménagement Railsid e à The Forks, à Winnipeg. Le centre Forks Railsid e Child

Care, géré par le YMCA-YWCA de Winnipeg Inc., proposera 56 places pour les enfants en bas âge et d'âge préscolaire. La construction du volet garde d'enfants devrait débuter en septembre 2026, et l'ouverture du centre est prévue à l'automne 2028.

Depuis octobre 2023, le Canada et le Manitoba ont ouvert plus de 3 700 places de garderie autorisées et subventionnées pour les enfants de moins de sept ans, et plus de 6 250 places supplémentaires sont en cours de planification et de développement. Ces efforts porteront le total à plus de 10 000 nouvelles places pour les enfants âgés de zéro à six ans. La Province a également ouvert près de 1 800 nouvelles places pour les enfants d'âge scolaire et s'est engagée à en créer plus de 900 supplémentaires. Au total, depuis l'automne 2023, le Manitoba a ouvert ou s'est engagé à créer plus de 12 700 places de garde pour les enfants âgés de 12 ans et moins.

Le financement de ces initiatives et des nouvelles places de garde est assuré conjointement par des investissements provinciaux et fédéraux dans le cadre de l'Accord entre le Canada et le Manitoba sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada. Pour en savoir plus sur cet accord, consultez les pages : <https://www.manitoba.ca/education/childcare/actionplan.fr.html> et <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/manitoba-echelle-canada-2021.html>.

Pour vous informer davantage sur les projets d'immobilisations et d'extension du nombre de places de garde d'enfants au Manitoba, allez à la page [manitoba.ca/education/childcare/resources/spacecreation.fr.html](https://www.manitoba.ca/education/childcare/resources/spacecreation.fr.html).

Cliquez [ici](#) pour lire le communiqué dans son intégralité.



Mises à jour concernant l'apprentissage et la garde de la petite enfance *(suite)*

Les services de garde d'enfants deviennent plus abordables pour les familles à faible revenu

Le gouvernement du Manitoba franchit une nouvelle étape importante pour rendre les services de garde d'enfants plus abordables pour les familles. Tel qu'annoncé dans le budget 2026, à compter du 13 septembre 2026, les familles admissibles bénéficiant d'une aide du Programme d'allocations pour la garde d'enfants ne sont plus tenues de payer ni la contribution familiale ni les frais quotidiens non subventionnés.

Ce changement contribue à lever les obstacles financiers à l'accès aux services de garde autorisés pour les familles manitobaines à faible revenu, ce qui permet aux parents et autres fournisseurs de soins de saisir plus facilement des occasions d'emploi, d'études ou de formation. La gestion des frais par les établissements de garde et les prestataires de services à domicile se verra également simplifiée.

Des lettres de confirmation de l'allocation mises à jour ont été envoyées aux familles admissibles et à leurs établissements de garde d'enfants avant le 13 septembre pour confirmer la suppression des frais de garde dans la mesure où la famille reste admissible. Ces lettres ont également précisé le nombre de jours d'absence autorisés et ont rappelé aux familles que des frais pourront quand même être facturés si ces limites sont dépassées. Les familles restent responsables des frais liés aux jours d'absence dépassant la limite autorisée, ces coûts n'étant pas couverts par la politique d'allocations pour la garde d'enfants.

Pour obtenir une copie de la circulaire et de la FAQ, rendez-vous sur le site Web de la Division de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance, à https://www.manitoba.ca/education/childcare/childcare_news/current_circulars.fr.html.

Pour obtenir des renseignements généraux sur le Programme d'allocations pour la garde d'enfants, y compris les formulaires de demande en ligne, consultez la page [manitoba.ca/education/childcare/families/childcare_subsidies.fr.html](https://www.manitoba.ca/education/childcare/families/childcare_subsidies.fr.html).

Remboursement des frais de scolarité en éducation de la petite enfance

En partenariat avec le gouvernement du Canada, le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba offre un remboursement pouvant aller jusqu'à 5 000 \$ par année scolaire afin de contribuer aux frais de scolarité liés aux programmes reconnus d'éducation de la petite enfance dispensés dans les établissements d'enseignement supérieur du Manitoba et menant à l'obtention du titre d'éducatrice ou éducateur des jeunes enfants (EJE) II ou III.

Le remboursement des frais de scolarité en éducation de la petite enfance rend les programmes de formation des éducateurs des jeunes enfants plus accessibles aux personnes qui se lancent dans le secteur de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance, ainsi qu'à celles qui souhaitent obtenir ou mettre à niveau leur certification. Pour obtenir tous les détails sur les conditions d'admissibilité, la liste des programmes de formation reconnus et d'autres thèmes connexes, rendez-vous à la page [manitoba.ca/education/childcare/students_workforce/careers.fr](https://www.manitoba.ca/education/childcare/students_workforce/careers.fr). La date limite de dépôt des demandes d'inscription pour l'année d'études 2026-2027 est fixée au 1^{er} mars 2027.



Adoption du projet de loi 38, Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques et la Loi sur l'association des commissions scolaires du Manitoba

Le gouvernement du Manitoba a adopté le projet de loi 38, Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques et la Loi sur l'association des commissions scolaires du Manitoba. Ce texte fait la promotion de milieux scolaires sûrs et accueillants pour tous les élèves, garantit que toutes les divisions et tous les districts scolaires sont dirigés par des éducateurs expérimentés, et élargit l'accès aux services de soutien éducatif pour les organisations des Premières Nations du Manitoba. Le projet de loi est publié à cette adresse : <https://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/2026/pdf/c03126.pdf>.

Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques – les modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} juin 2026

Cette partie du projet de loi renforce les mesures existantes visant à favoriser des milieux scolaires sûrs et accueillants en actualisant le code de conduite provincial. Les modifications recentrent le code de conduite sur le comportement des élèves et élargissent la définition de l'intimidation afin d'y inclure explicitement l'utilisation abusive des technologies d'IA générative. Ces changements garantissent également que le code de conduite traite non seulement des préjudices causés aux individus, mais aussi à des groupes et à la communauté scolaire dans son ensemble.

Cette loi impose également à chaque commission scolaire de nommer un éducateur à la tête de sa division. Le projet de loi définit les qualifications minimales requises pour les directeurs généraux, notamment :

- une expérience préalable en enseignement;
- un brevet d'enseignement valide et en vigueur;
- une expertise avérée en administration.

Le projet de loi 38 garantira qu'un éducateur expérimenté supervisera l'administration de la division scolaire et jouera un rôle dans le recrutement du personnel.

Loi modifiant la Loi sur l'Association des commissions scolaires du Manitoba – les modifications sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 2026

Cette partie du projet de loi élargit les critères d'admissibilité à l'adhésion à part entière à l'Association des commissions scolaires du Manitoba (l'Association) afin d'inclure les organismes d'éducation autochtones et d'autres groupes admissibles. Les modifications législatives :

- permettront à l'Association d'approuver les demandes d'adhésion de commissions scolaires non publiques sur la base de critères définis dans la législation et les règlements administratifs;
- exigeront que le bureau de direction de l'Association compte parmi ses membres un administrateur désigné comme représentant d'un organisme d'éducation autochtone lorsque l'Association compte un ou plusieurs organismes membres de ce type.

Ces modifications ouvrent la voie pour que des organisations telles que le Manitoba First Nations Education Resource Centre (MFNERC) deviennent membres à part entière de l'Association. Cela permettra aux organismes d'éducation autochtones d'accéder aux services fournis par l'Association à ses membres, et l'obligation d'une représentation autochtone au sein du bureau de direction contribuera à faire progresser la réconciliation dans le domaine de l'éducation.



Élaboration et mise en œuvre des programmes scolaires

Le [Cadre de l'apprentissage du Manitoba](#) est la plateforme où les enseignants de la maternelle à la 12^e année peuvent accéder à l'ensemble des programmes d'études provinciaux et des orientations provinciales connexes. Il permet de soutenir [des pratiques de l'apprentissage et de l'évaluation](#) efficaces ainsi que [l'évaluation et la communication des apprentissages des élèves](#).

La mise en œuvre des programmes d'études suivants est prévue pour l'année scolaire 2026-2027 :

- La mise en œuvre provinciale du programme renouvelé de Sciences de la maternelle à la 10^e année débutera au cours de l'année scolaire 2026-2027. Le programme a été mis à jour en réponse aux commentaires reçus lors de la mise en œuvre volontaire de 2025-2026.
- Tel qu'indiqué précédemment, le plan de mise en œuvre du programme *English Language Arts* (ELA) de la maternelle à la 12^e année a été révisé pour l'année scolaire 2026-2027 afin d'inclure :
 - la mise en œuvre pilote et volontaire de l'ébauche de programme *English Language Arts* de la maternelle à la 8^e année et de l'ébauche de continuums en lecture, écriture et expression orale (alphabétisation) de la maternelle à la 5^e année;
 - la mise en œuvre complète du programme *English Language Arts* de la 9^e à la 12^e année. Le test provincial de réalisation en *English Language Arts* de 12^e année de 2027 reflétera le programme renouvelé.
- Un projet pilote sur deux ans relatif au programme renouvelé Éducation physique et Éducation à la santé de la maternelle à la 12^e année débute en 2026-2027, avec la participation de plus de 100 écoles. Ce programme d'études renouvelé renforce et actualise les résultats d'apprentissage liés à l'activité physique, à la nutrition, au bien-être personnel, à la sécurité et aux relations saines, afin de favoriser une meilleure santé des élèves, de renforcer les collectivités et d'améliorer la santé et le bien-être des Manitobains. Les documents relatifs au programme pilote sont disponibles ici : [Éducation physique et Éducation à la santé | Éducation et Apprentissage de la petite enfance](#).
- La mise en œuvre pilote et volontaire de deux nouveaux cours de Mathématiques de 9^e année qui intègrent l'éducation à la littératie financière aura lieu au cours de l'année scolaire 2026-2027. Les exigences pour l'obtention du diplôme ont été mises à jour et s'appliqueront aux élèves entrant en 9^e année à partir de l'année scolaire 2027-2028 afin de refléter le crédit supplémentaire obligatoire en mathématiques.
- La mise en œuvre pilote et volontaire de l'ébauche de programme Terres et traités : relations et responsabilités 12^e année aura lieu au cours de l'année scolaire 2026-2027, après la publication du programme en vue d'une mise en œuvre facultative à l'automne 2025. Ce programme représente une étape importante dans le parcours collectif visant à comprendre et à honorer la riche histoire et l'héritage durable des traités passés et présents au Manitoba.
- La mise en œuvre pilote et volontaire de l'ébauche de programme renouvelé Technologies appliquées, qui comprend six cours du cycle intermédiaire et neuf cours du cycle supérieur, débutera au cours de l'année scolaire 2026-2027. Y figurent notamment les ébauches de programmes récemment élaborées pour les cours de pré-ingénierie appliquée (années intermédiaires et années secondaires) et de construction et d'entretien de logements appliqués (années secondaires).
- À l'issue d'une phase pilote de trois ans, le programme d'études Enseignement technique et professionnel – Éducateurs des jeunes enfants est prêt à être mis en œuvre à partir de l'année scolaire 2026-2027. Ce nouveau programme offre aux élèves de la 9^e à la 12^e année intéressés par une carrière dans l'apprentissage et la garde de la petite enfance la possibilité d'explorer tous les aspects de la profession et d'acquérir de solides bases de connaissances et de compétences.



Dépistage précoce en lecture

À compter de l'année scolaire 2026-2027, la mise en œuvre généralisée d'un outil normalisé fondé sur des données probantes pour le dépistage précoce en lecture est obligatoire dans les divisions scolaires et les écoles indépendantes subventionnées du Manitoba. Chaque élève passera ainsi deux tests de dépistage précoce, de la maternelle à la 4^e année, pendant trois années consécutives.

Cet automne, des ressources destinées à faciliter la mise en œuvre en classe, ainsi que des exemples de communications à l'intention des parents et autres fournisseurs de soins adaptables au contexte local, ont été distribuées.

Mises à jour du bulletin scolaire provincial

Le bulletin scolaire provincial du Manitoba a été mis à jour pour l'année scolaire 2026-2027. Les changements incluent l'obligation légale de communiquer aux parents et autres fournisseurs de soins, sur le bulletin de la 1^{re} à la 6^e année et séparément des notes, les résultats des dépistages précoces de lecture. Seront notamment communiquées la date du dépistage et une indication précisant si, au moment du dépistage, l'élève a « atteint » ou n'a « pas encore atteint » les niveaux de référence en lecture pour son année scolaire.

Parmi les autres mises à jour, on peut citer :

- l'alignement du bulletin scolaire sur les [Normes pour les programmes d'éducation appropriés au Manitoba \(2022\)](#);
- la mise à jour des catégories de matières scientifiques de la 1^{re} à la 8^e année afin de refléter l'accent mis par le programme d'études renouvelé sur les applications scientifiques, les implications et les divers processus d'enquête.

Le document [Bulletin scolaire provincial du Manitoba – Politiques \(2026\)](#) a également été révisé pour refléter ces mises à jour. Les modèles de bulletins scolaires 2026-2027 sont disponibles sur le [site Web du ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba](#).

Nouveaux laissez-passer gratuits pour les jeunes

Le gouvernement du Manitoba s'est associé à la Ville de Winnipeg et à celles de Brandon, Flin Flon, Selkirk et Winkler pour proposer aux jeunes des services gratuits de transport en commun. À Brandon, Flin Flon, Selkirk et Winkler, ces programmes sont gérés directement entre la municipalité et les divisions scolaires ou les écoles indépendantes subventionnées. Les élèves et les familles de ces quatre villes sont invités à s'adresser à leur école ou division scolaire pour obtenir des précisions sur les modalités d'obtention de leur laissez-passer.

À Winnipeg, le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance collabore avec la Ville de Winnipeg pour fournir ces titres de transport aux divisions scolaires et aux écoles indépendantes. Les élèves de la 6^e à la 12^e année peuvent obtenir leur laissez-passer par l'intermédiaire de leur division scolaire ou de leur école indépendante dans le cadre d'une mise en service progressive qui a débuté le 8 septembre 2026 par la distribution des laissez-passer aux élèves de 11^e et 12^e années. Les élèves de 9^e et 10^e années ont eu accès à ces laissez-passer à partir du 22 septembre, tandis que ceux de 7^e et 8^e années ont pu retirer les leurs à la fin du même mois. Des laissez-passer sont également disponibles sur demande pour les élèves de 6^e année. Le Ministère fournira sur demande des laissez-passer aux élèves de l'enseignement à domicile.

Dans toutes les municipalités participantes, le programme s'étendra sur l'année entière et les laissez-passer expireront le 31 août 2027.



Relance du Formulaire de déclaration d'identité autochtone

À compter de septembre 2026, le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba lance une version remaniée du Formulaire de déclaration d'identité autochtone. Cette mise à jour s'inscrit dans notre engagement commun à améliorer la qualité des données, à soutenir une approche fondée sur les spécificités et à garantir des pratiques de collecte cohérentes dans l'ensemble du système éducatif du Manitoba. Les renseignements ainsi recueillis aident les écoles, les divisions scolaires et le Ministère à planifier des programmes et des services qui favorisent la réussite des élèves. L'identification des élèves autochtones aide les écoles à mieux comprendre et à mieux s'adapter aux atouts, aux besoins et aux expériences des apprenants autochtones.

La déclaration est facultative. Les familles peuvent choisir de déclarer ou de mettre à jour ces renseignements à tout moment, ou de ne pas faire de déclaration. Tous les renseignements sont protégés en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée et restent dans le dossier de l'élève une fois fournis, sauf si des mises à jour sont nécessaires. La version remaniée du Formulaire de déclaration d'identité autochtone a été conçue pour être facile à remplir, adaptée aux familles, respectueuse de la culture et accessible par tous les parents et autres fournisseurs de soins. À compter de l'année scolaire 2026-2027, le nouveau Formulaire de déclaration est à joindre au dossier d'inscription de chaque élève. Veuillez demander à toutes les familles de déclarer de nouveau leur identité autochtone, car les mises à jour apportées au formulaire incluent de nouveaux codes administratifs. Votre participation contribuera à orienter la planification et l'affectation des ressources éducatives, tout en garantissant que l'enseignement reflète la diversité des identités et des expériences des apprenants autochtones dans tout le Manitoba.

Pour plus de détails, rendez-vous à la page www.edu.gov.mb.ca/eea/cia.html.

Reconnaissance des contributions du rapport 2025-2026 du Conseil consultatif des élèves et accueil du Conseil consultatif des élèves 2026-2027

Le [Conseil consultatif des élèves du ministre](#) est composé de 30 élèves d'écoles secondaires de toute la province qui apportent le point de vue des élèves et des conseils à la ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance sur des questions touchant les élèves de la maternelle à la 12^e année. Le Conseil contribue à garantir que la voix des élèves est prise en compte dans les politiques, les programmes et les enjeux émergents en matière d'éducation, tout en offrant à ses membres la possibilité de développer leurs compétences en leadership et de défense des droits.

Le Conseil 2025-2026 a achevé son mandat après une année passée à fournir des conseils éclairés sur un éventail de sujets. Les membres ont contribué à des discussions sur des thèmes tels que les aides à l'apprentissage, le programme de littératie financière, l'éducation au climat et l'intelligence artificielle dans l'éducation. Les détails seront présentés dans le rapport annuel du Conseil, qui sera publié dans les prochaines semaines.

Nous félicitons également les élèves sélectionnés pour siéger au prochain Conseil 2026-2027. Tout au long de cette année scolaire, les membres du Conseil rencontreront les représentants du Ministère et la ministre afin de leur faire part de leurs réflexions fondées sur le point de vue des élèves.

Enfin, nous remercions tous les élèves qui ont posé leur candidature. La période de candidature pour le Conseil 2027-2028 s'ouvrira au printemps 2027.



Plans des divisions relatifs à l'assiduité et procédure relative aux dossiers d'élèves non réclamés

Le Ministère a élaboré de nouvelles directives concernant les plans divisionnaires d'assiduité et les dossiers d'élèves non réclamés. À partir de cet automne, les districts et les divisions scolaires devront soumettre des plans annuels d'assiduité conformes au cadre intitulé [Écoles sûres et accueillantes – Fréquentation et participation des élèves](#). Ces plans comprendront des stratégies préventives, des seuils d'intervention et des mesures progressives visant à favoriser l'assiduité, la fréquentation et la participation des élèves. Ils ont pour objectif de faciliter une approche coordonnée et proactive visant à promouvoir la fréquentation, la participation et le bien-être des élèves.

En outre, un nouveau processus provincial a été mis en place pour signaler les dossiers d'élèves non réclamés lorsqu'un élève a décroché et ne peut être localisé malgré des efforts importants pour prendre contact. Ce processus contribue à la sécurité des élèves, renforce la responsabilité du système et permet de s'assurer que les élèves susceptibles d'être déconnectés du système éducatif sont identifiés et, dans la mesure du possible, accompagnés pour reprendre leur apprentissage.





Réseaux informatiques en apprentissage et en recherche pédagogique du Manitoba : au service des éducatrices et éducateurs du Manitoba depuis plus de 30 ans

Les Réseaux informatiques en apprentissage et en recherche pédagogique du Manitoba travaillent en coulisses, aux côtés de votre organisation, pour fournir les outils, les formations et les environnements sécurisés qui favorisent un enseignement de grande qualité. Des logiciels pédagogiques aux activités de perfectionnement professionnel en passant par les protections intégrées en matière de cybersécurité, nos services sont conçus pour vous accompagner au quotidien dans vos classes.

Notre programme provincial de délivrance de licences comprend une gamme variée de logiciels pédagogiques destinés à soutenir l'alphabétisation, la numératie, les disciplines STIM/STIAM, l'accessibilité, la conception graphique et bien plus encore. Notre équipe dédiée peut proposer à votre personnel administratif, technique et pédagogique des activités de perfectionnement professionnel à l'appui d'une utilisation ciblée, efficace et sécurisée de la technologie dans le cadre de leurs fonctions spécifiques.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site www.merlin.mb.ca ou envoyez un courriel à info@merlin.mb.ca.



Version 2026 de l'application de collecte de données du RIE

La version 2026 de l'application de collecte de données du Réseau informatique d'éducation (RIE) est désormais disponible. Elle comprend plusieurs améliorations visant à renforcer l'accessibilité, à rationaliser les processus de préparation de rapports et à réduire les erreurs de soumission.

Parmi les nouvelles fonctionnalités de la version 2026 figure l'ajout d'une Foire aux questions (FAQ) dans le menu « Aide » de l'application. La FAQ permet aux utilisateurs d'accéder rapidement à de l'information sur l'assistance lorsqu'ils travaillent dans le système. Elle restera également disponible sur le site Web du système de collecte de données du RIE.

De plus, le rapport « Diplômés par école » peut désormais être généré et exporté en format Excel, ce qui facilite la consultation, l'analyse et le partage des données relatives à l'obtention du diplôme. Ce rapport servira à transmettre ces données au Ministère. Un nouveau code de note, CC, a été introduit. Ce code provisoire de substitution peut être utilisé pour les cours qui seront validés au cours d'une session ou d'une année scolaire ultérieure et sera remplacé une fois la note définitive attribuée. Le code CC est accepté lors de la validation par le système de collecte de données du RIE, ce qui permet d'éviter les erreurs de transmission, mais il n'apparaîtra pas sur les relevés de notes officiels.

La version 2026 de l'application de collecte de données du RIE, les manuels d'installation et les ressources associées sont désormais disponibles sur le site Web [du système de collecte de données du RIE](#).

Rappel aux districts et divisions scolaires ainsi qu'aux écoles indépendantes : les dates limites de déclaration sont les suivantes :

- les notes des élèves du secondaire et les données relatives à l'obtention du diplôme doivent être transmises au plus tard le 7 octobre 2026;
- la date de déclaration des données d'inscription et des données catégorielles reste fixée au premier mercredi d'octobre, les soumissions devant être effectuées au plus tard le 15 octobre 2026.

Toutes les demandes d'assistance technique relatives au système de collecte de données du RIE sont à adresser à AppSupportEISCOLL@gov.mb.ca.

Pour toute question non technique concernant les obligations de déclaration, une liste complète des interlocuteurs au sein du Ministère est disponible à l'adresse suivante : www.edu.gov.mb.ca/m12/eis/aide.html.



La collaboration entre le BEF et l'USB soutient l'élaboration de ressources pour les écoles d'immersion française

Un paysage scolaire comprenant les éléments visuels, écrits et symboliques qui rendent le français visible et vivant dans tout l'environnement scolaire joue un rôle important pour soutenir l'apprentissage des élèves, favoriser un sentiment d'appartenance et promouvoir la langue française. C'est dans cette optique que le Bureau de l'éducation française (BEF) et l'Université de Saint-Boniface (USB) ont uni leurs expertises pour aider les écoles d'immersion française du Manitoba à créer des environnements francophones riches et inspirants.

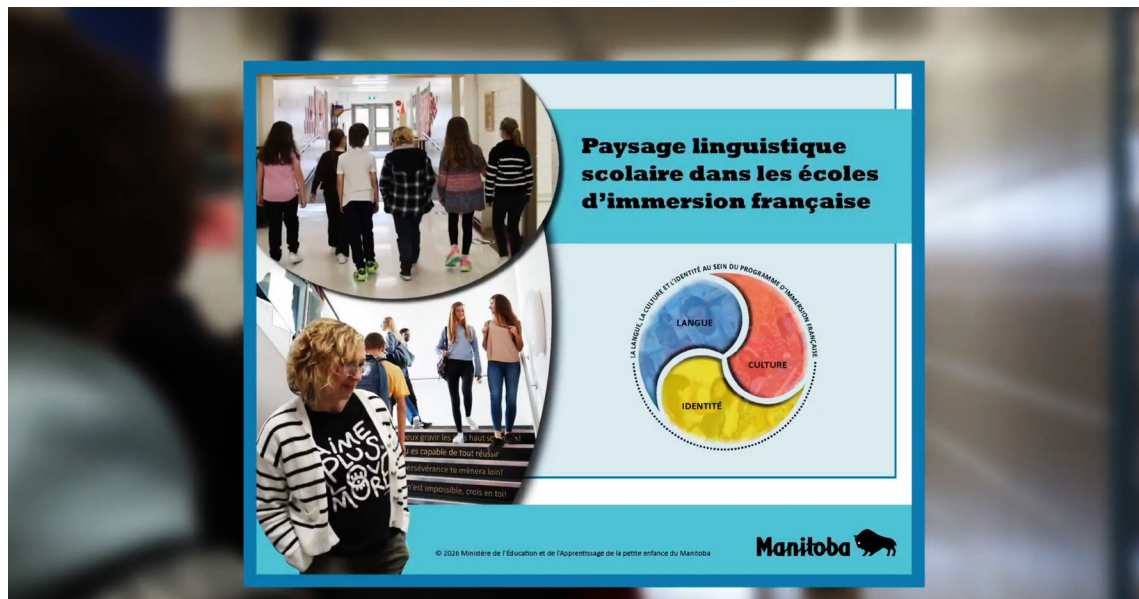
Depuis 2023, cette collaboration a permis de transformer les résultats de la recherche en outils pratiques destinés aux dirigeants scolaires. Parmi les ressources élaborées figurent des activités de perfectionnement professionnel, un guide bilingue et une [vidéo](#) présentant des exemples concrets de pratiques efficaces.

Toutes ces ressources, disponibles sur le [site Web](#) du Ministère, s'appuient sur quatre principes : apprendre, observer, réfléchir et agir. Elles ont été conçues pour aider les dirigeants scolaires à comprendre les principes des paysages scolaires, à analyser leur environnement linguistique, à identifier les possibilités d'amélioration et à mettre en œuvre des actions adaptées à leur contexte local afin de renforcer la visibilité du français dans leurs établissements.

De nombreuses écoles ont déjà lancé des projets visant à enrichir leur paysage scolaire. À ce jour, cinq sessions de formation professionnelle ont permis de former 42 dirigeants scolaires issus de 31 établissements, ce qui représente près de 26 % des écoles d'immersion française du Manitoba. Depuis 2024, plus de 20 écoles réparties dans neuf divisions scolaires ont reçu un financement pour soutenir des projets visant à enrichir leur milieu scolaire dans le cadre de l'Entente Canada-Manitoba relative à l'enseignement dans la langue de la minorité et à l'enseignement de la deuxième langue officielle pour la période 2024-2025 à 2027-2028.

Ce partenariat démontre l'importance de la collaboration entre le gouvernement, les établissements d'enseignement supérieur et les écoles pour transformer les connaissances issues de la recherche en actions concrètes qui renforcent la vitalité du français et favorisent la réussite des élèves au Manitoba.

Les dirigeants scolaires sont invités à consulter le site Web du Ministère pour découvrir les ressources mises à leur disposition afin de les aider à mettre en œuvre le programme d'immersion française : <https://www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pol/pol-curr/index.html>.





Nouvelle page Web pour les dirigeants d'écoles d'immersion française

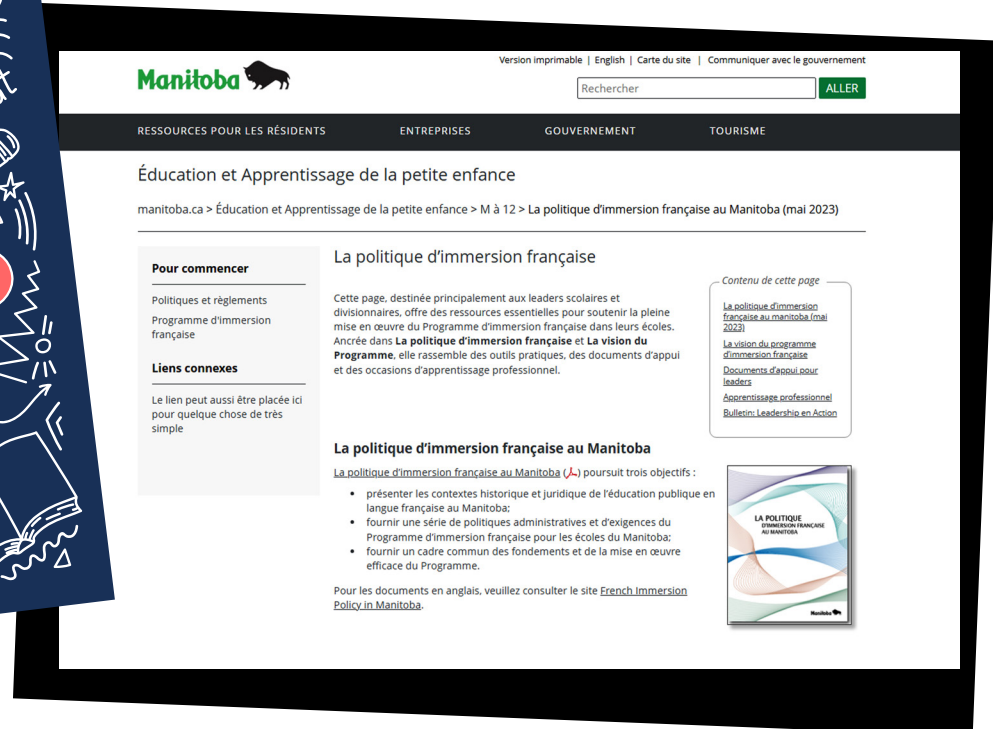
Le Bureau de l'éducation française (BEF) a lancé une [nouvelle page Web](#) destinée à accompagner les dirigeants d'établissements et de divisions dans le cadre du programme d'immersion française.

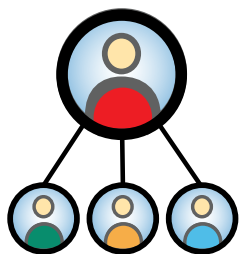
S'appuyant sur la politique d'immersion française au Manitoba et sur la vision du Programme d'immersion française au Manitoba, cette plateforme centralisée présente des ressources clés, des outils pratiques, des documents d'appui et des activités de formation professionnelle proposées par la BEF.

Principales sections :

- *La politique d'immersion française au Manitoba* : présente un tableau résumant les éléments clés nécessaires à la mise en œuvre complète du programme d'immersion française.
- *Une vision renouvelée – Le programme d'immersion française au Manitoba* : présente la vision renouvelée du Manitoba pour le programme d'immersion française.
- Documents d'appui pour leaders : comprend des documents, des outils et des ressources destinés à faciliter la mise en œuvre complète du programme d'immersion française.
- Apprentissage professionnel : met en avant les possibilités d'apprentissage professionnel destinées aux leaders et aux enseignants.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur : www.edu.gov.mb.ca/m12/frpub/pol/pol-curr/index.html.





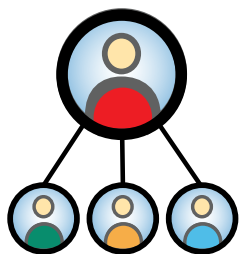
La Division du rendement et de l'obligation redditionnelle souhaite la bienvenue à la nouvelle commissaire à la conduite professionnelle des enseignants

Le 18 mai 2026, **Noni Classen** a pris ses fonctions de commissaire à la conduite professionnelle des enseignants. Ancienne enseignante, Mme Classen travaille depuis plus de 30 ans aux côtés des enfants, des familles, des éducateurs, des cliniciens et de collectivités du Manitoba et de tout le Canada, en se consacrant à la protection de l'enfance, à la prévention et au renforcement des systèmes qui contribuent à la sécurité des enfants. Dans le cadre de cet engagement continu, elle est heureuse de présenter le message suivant :

« C'est un immense honneur d'occuper le poste de commissaire à la conduite professionnelle des enseignants du Manitoba. J'assume cette fonction avec gratitude et une profonde reconnaissance pour la confiance accordée à ce bureau. Tout au long de ma carrière, j'ai eu le privilège de travailler aux côtés d'enfants, de familles, d'éducateurs, de cliniciens et de collectivités un peu partout au Manitoba et au Canada afin de renforcer la protection de l'enfance et de promouvoir des environnements sûrs et accueillants pour les enfants. La protection des enfants et la préservation de la confiance du public sont au cœur de mon travail depuis plus de 30 ans.

Le personnel enseignant joue un rôle extrêmement important dans la vie des enfants et des jeunes. Chaque jour, partout au Manitoba, les éducateurs soutiennent, encouragent et guident les élèves avec professionnalisme, compassion, intégrité et bienveillance. Le rôle du Bureau du commissaire est de protéger les élèves et de préserver la confiance du public dans le système éducatif en veillant à ce que les préoccupations liées à la conduite professionnelle et à la compétence soient traitées de manière équitable, indépendante, réfléchie et conforme à la législation. Ces processus doivent également être menés avec professionnalisme, dignité et respect envers toutes les personnes concernées.

Aujourd'hui, en mon entrée en fonction, ma priorité est d'écouter, d'apprendre et de collaborer avec le public, les partenaires du secteur de l'éducation et les communautés scolaires de toute la province. Je tiens également à saluer le professionnalisme et le dévouement du personnel du Bureau de la commissaire en cette période de transition. Je me réjouis de poursuivre l'important travail déjà engagé afin de continuer à renforcer la sécurité et le bien-être des élèves, l'équité procédurale ainsi que des environnements d'apprentissage sûrs et respectueux pour les élèves et les communautés scolaires de tout le Manitoba. »



La Division de l'excellence autochtone en éducation fait ses adieux à l'ancienne sous-ministre adjointe et accueille un nouveau sous-ministre adjoint par intérim

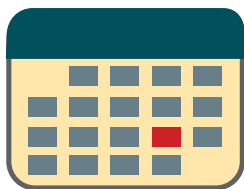
Après plus de deux ans de leadership dévoué au ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba, **Jackie Connell** a quitté en août 2026 son poste de sous-ministre adjointe chargée de l'Excellence autochtone en éducation pour devenir directrice générale de la Division scolaire Louis-Riel. Au cours de son mandat au sein du Ministère, Mme Connell a contribué à faire avancer plusieurs priorités clés comme l'élargissement des initiatives de revitalisation des langues autochtones, la mise en œuvre du programme d'alimentation scolaire universel du Manitoba, ainsi que le renforcement des efforts en matière d'équité et de lutte contre le racisme dans l'ensemble du système éducatif manitobain, de la maternelle à la 12^e année. Fervente défenseuse de la réussite des élèves, Mme Connell a fait preuve d'un engagement sans faille en faveur de l'éducation autochtone, de l'engagement communautaire et du renforcement des relations avec les divisions scolaires, les détenteurs de droits autochtones et les partenaires en éducation de toute la province. Nous la remercions pour son leadership et ses contributions et lui souhaitons le plus grand succès dans ce nouveau rôle passionnant. **Jordan Bighorn** occupe actuellement le poste de sous-ministre adjoint par intérim de l'Excellence autochtone en éducation et assure ainsi un leadership et un soutien continus pour la Division et ses partenaires.

La Division de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance accueille Chiemeka Eleonu, chef, Services de planification et de technologies opérationnelles

Chiemeka Eleonu a rejoint la Direction de la politique et de la planification en tant que chef, Services de planification et de technologies opérationnelles le 29 juin 2026. Titulaire d'un diplôme en systèmes et administration de réseaux, M. Eleonu termine actuellement à l'université Carleton une maîtrise en administration des affaires (MBA) avec une spécialisation en gestion, changement et analyse de données. Il apporte plus de 10 ans d'expérience dans les domaines de la communication numérique, de la gestion de projet et de l'amélioration continue. M. Eleonu a travaillé dans les secteurs bancaire et de la gestion financière avant de rejoindre le ministère des Affaires, des Mines, du Commerce et de la Création d'emplois en tant qu'analyste principal des activités en 2024. Il est également professeur adjoint en gestion de projet à l'Université de Winnipeg.

La Division de l'apprentissage et de la garde de la petite enfance accueille James Houston, directeur de la Section du développement des immobilisations

James Houston a rejoint le 15 juin 2026 la Direction de l'accroissement des immobilisations et de l'espace en tant que directeur de la Section du développement des immobilisations. M. Houston est titulaire d'un baccalauréat ès arts en sciences politiques et d'un certificat en gestion du secteur public de l'Université du Manitoba. Il apporte plus de dix ans d'expérience au sein du gouvernement du Manitoba, où il occupait récemment le poste de chef, Services ministériels et affaires intergouvernementales au ministère des Relations avec les municipalités et du Nord du Manitoba. Son parcours comprend la gestion de modèles de financement à grande échelle, l'évaluation de programmes et la mobilisation des intervenants auprès des ministères, des municipalités et des partenaires autochtones.



Activités à venir et rappels

Les bureaux du ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba seront fermés aux dates suivantes :

- Jour de l'Action de grâce : lundi 12 octobre 2026
- Jour du Souvenir : mercredi 11 novembre 2026

Les établissements d'apprentissage et de garde de la petite enfance peuvent aussi décider de fermer aux dates indiquées dans le [calendrier 2026 des jours de fermeture de ces établissements](#). Pour vérifier les dates de fermeture d'un établissement de garde d'enfants en particulier, veuillez communiquer directement avec celui-ci.

Activités de formation proposées lors de la journée de perfectionnement professionnel (PP) de la Manitoba Teachers' Society (MTS) en 2026

Le ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba s'associe aux groupes spécialisés d'éducateurs pour proposer des sessions de formation professionnelle lors de la journée de PP de la MTS, le 23 octobre 2026. Le personnel du Ministère fera le point sur l'élaboration des programmes d'études et les nouveaux domaines de pratique afin de soutenir la mise en œuvre en classe et l'apprentissage. Voici certaines des séances proposées :

Manitoba Association of Teachers of English : Présentation générale du nouveau programme anglais (*English Language Arts* ou ELA) de la maternelle à la 12^e année et de l'intégration des éléments du Cadre de l'apprentissage du Manitoba, y compris les lignes directrices provinciales concernant les pratiques de l'apprentissage et d'évaluation ainsi que l'évaluation et la communication des apprentissages des élèves. Une deuxième session destinée au personnel enseignant de la maternelle à la 12^e année explorera la manière dont les compétences globales du Manitoba sont intégrées au programme d'études et à la discipline *English Language Arts*.

Science Teachers' Association of Manitoba : Présentation générale du programme renouvelé de Sciences de la maternelle à la 10^e année, qui décrit l'organisation, les grandes idées et l'approche pédagogique de l'enseignement et de l'apprentissage des sciences au Manitoba.

Environmental and Climate Action Education Network of Manitoba : Présentation des travaux menés à ce jour par le Ministère pour renforcer l'éducation au climat de la maternelle à la 12^e année.

Proclamations récentes et à venir

Journées de la paix – du 11 au 28 septembre 2026

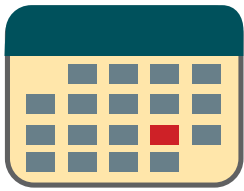
L'initiative annuelle des Journées de la paix promeut les valeurs de paix, de respect, d'inclusion et d'engagement communautaire. Grâce à des activités pédagogiques et communautaires, les Journées de la paix encouragent les élèves et les Manitobains à travailler ensemble pour tisser des liens plus solides, favoriser la compréhension et contribuer à des collectivités plus accueillantes et inclusives.

Semaine de reconnaissance du personnel de soutien des écoles – du 21 au 25 septembre 2026

La Semaine de reconnaissance du personnel de soutien des écoles célèbre les contributions inestimables du personnel de soutien scolaire dans tout le Manitoba. Les auxiliaires d'enseignement, le personnel administratif, les agents d'entretien, le personnel des bibliothèques et des services informatiques, les conducteurs de bus et bien d'autres intervenants jouent un rôle essentiel dans la création de milieux d'apprentissage sûrs, accueillants et solidaires qui aident les élèves à réussir au quotidien.

Semaine éducation médias – du 26 au 30 octobre 2026

La Semaine éducation médias souligne l'importance d'aider les apprenants à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour aborder, analyser, évaluer et créer de manière critique des contenus médiatiques dans un monde de plus en plus numérique. Cette semaine encourage les élèves, les éducateurs ainsi que les familles à explorer les concepts de citoyenneté numérique responsable, de pensée critique et de participation éclairée dans les environnements en ligne et médiatiques.



Activités à venir et rappels (suite)

Mois de la sensibilisation à la dyslexie – octobre 2026

Le Mois de la sensibilisation à la dyslexie met en avant l'engagement du Ministère pour renforcer l'alphabétisation chez les élèves manitobains en sensibilisant les éducateurs et en leur donnant les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des élèves dyslexiques.

Journée des bibliothèques scolaires du Manitoba – 26 octobre 2026

La Journée des bibliothèques scolaires du Manitoba souligne le rôle important que jouent les bibliothèques scolaires en tant que lieux sûrs, inclusifs et accueillants où les élèves peuvent explorer et apprendre. La vaste gamme de ressources offertes aux élèves reflète la diversité des communautés scolaires, soutient la mise en œuvre des programmes d'études et cultive une passion pour l'apprentissage qui durera toute une vie. Les élèves et les enseignants sont invités à réfléchir aux liens significatifs qu'ils entretiennent avec ces lieux d'inclusion, d'inspiration et d'épanouissement que sont leurs bibliothèques scolaires.

Mois de la littératie financière – novembre 2026

Le Mois de la littératie financière favorise le développement des connaissances, des compétences et de la confiance nécessaires pour prendre des décisions financières éclairées. Grâce à des occasions d'apprentissage, tant en classe qu'en dehors, les élèves peuvent explorer des thèmes tels que la gestion d'un budget, l'épargne, les dépenses et la planification financière afin de favoriser leur bien-être financier tout au long de leur vie.

Semaine de la sensibilisation et de la prévention en matière d'intimidation – Du 15 au 21 novembre 2026

La Semaine de la sensibilisation et de la prévention en matière d'intimidation reconnaît le rôle que jouent les écoles, les familles et les collectivités pour prévenir le harcèlement, en favorisant des milieux sûrs et accueillants pour les enfants, les jeunes et les adultes. En travaillant ensemble, nous continuons de créer des communautés scolaires où chaque élève se sent en sécurité, respecté et valorisé et où il éprouve un véritable sentiment d'appartenance.

Le *Bulletin d'information du ministère de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance du Manitoba* vise à fournir à nos partenaires du secteur de l'éducation et de l'apprentissage de la petite enfance un accès à des renseignements sur les initiatives du Ministère et les mises à jour sur les dirigeants, ainsi qu'à mettre en évidence quelques plans à venir et dates importantes. Pour plus de renseignements, veuillez visiter le site à www.edu.gov.mb.ca/indexfr.html.

Le bulletin est publié en automne, en hiver, au printemps et à l'été. Pour nous faire part de vos commentaires sur le bulletin d'information ou sur les sujets abordés, veuillez contacter SRUnit@gov.mb.ca.

Merci.

